

Clermont-Ferrand, le 29 janvier 2013

A AFFICHER

Comité technique départemental du 8 février 2013

Attention : pas de réunion du CA avant le CTSD

Alors que les effectifs dans les collèges du département sont en hausse depuis 2007, le total d'heures à distribuer diminue encore !

La dotation départementale est de 26 862,5h, contre 26 980h à la rentrée 2012, et 27 465,5h à la rentrée 2011, soit une baisse de 603h sur 2 ans, soit 33 équivalent temps plein !

Il est prévu 21 813 élèves à la rentrée 2013 (effectif que nous craignons sous-évalué, le nombre d'élèves présents à la rentrée étant souvent supérieur), alors que 22 252 étaient présents à la rentrée 2012 (hors SEGPA) et 21 929 à la rentrée 2011.

Comme l'année dernière, la structure est calculée avec 30 élèves par division.

Le mode de calcul de la DHG a changé il y a trois ans, cela sans aucune concertation. 2367h sont fléchées comme « Heures d'autonomie de l'établissement », contre 2390,5h l'année dernière, 1806h il y a deux ans, et 1783h il y a trois ans. Elles concernent les PPRE, les langues, les dédoublements, la chorale, l'aide personnalisée... CECI DANS LA DROITE LIGNE DE LA REFORME CHATEL QUI RENFORCE L'AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS (décrets EPLE et réforme du lycée). **Rappelons que le SNES s'oppose à toute globalisation des moyens horaires : le SNES est attaché à des horaires nationaux suffisants pour toutes les disciplines.** Le changement, c'est quand ?

Lors de votre Conseil d'Administration, veillez au respect des horaires d'enseignement, notamment les LV2 en 4^{ème} et 3^{ème}, aux effectifs des classes, aux dédoublements éventuels en sciences expérimentales et technologiques, aux heures de chorale, sections sportives, UNSS, ... Soyez attentifs à la présence des heures de **décharge statutaire (« heure de vaisselle », de gestion de laboratoire de physique, SVT ou techno, de cabinet d'histoire-géographie, de coordination d'EPS, d'UNSS)**. Attention à « l'heure pour effectif allégé, appliquée dès le 21^{ème} élève » fléchée en 6^{ème} : les dédoublements en SVT et Techno, à ce niveau, **sont obligatoires sans condition d'effectif !** Soyez aussi attentifs aux effets de l'assouplissement de la carte scolaire.

Dès la fin du CA, envoyez-nous le Tableau Récapitulatif des Moyens par Disciplines remis par votre chef d'établissement, ainsi que tous les documents nécessaires. C'est à ce CA que se décident les créations et suppressions de postes. Tenez nous aussi informés de tout ce qui concerne la mise en place de l'accompagnement éducatif dans votre établissement.

Après plusieurs années de diminution de la dotation départementale, et alors que les effectifs sont toujours en hausse, le changement n'est pas amorcé dans le département. Les effectifs par classe ne vont pas diminuer, le nombre de postes partagés ne vont pas diminuer.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le S2 du Puy-de-Dôme

Pour le S2 63,
Philippe Boulard

Pour votre collège, vous trouverez votre dotation sur le document joint.

29, rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

Téléphone 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 -

E-mail : S3cle@snes.edu - Site internet <http://www.clermont.snes.edu>